

Enfant à venir dans 2 mois

Par **Rouas isabelle**, le **13/09/2017** à **18:31**

Bonjour j'aimerais savoir . Mon conjoint veut reconnaître son enfant. Met il ne veut prendre aucune responsabilité financière après sa naissance.

Nous ne vivions pas ensemble. Et je suis hébergé chez ma sœur. Il veut juste le reconnaître c'est tout.. Cela peut t'il me poser une problème ou pas.

Et consternant la caf sachant si il le reconnaît aurais je le droit à une aide financière si je paye tout toute seule à son éducation. Sachant que mes revenue son modeste.

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **13/09/2017** à **23:28**

Bonjour,

S'il reconnaît SON enfant et ne participe pas aux moyens de son éducation, aliments et habillement, un juge pourra fixé une pension.

A moins que vous préféreriez dépendre des aides sociales, comme beaucoup...et ce n'est pas gagné, car pou un parent isolé assumant seul la charge effective de l'enfant, c'est 109,65 euros par mois et par enfant.

Par **youris**, le **14/09/2017** à **09:51**

Bonjour,

S'il reconnait cet enfant, vous pourrez le contraindre à vous verser une pension alimentaire pour son enfant.

C'est d'abord aux parents de subvenir aux besoins de leurs enfants avant la CAF;

Salutations